



NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 10/04/2025

afférents		qui ont pris
au Conseil Municipal	En exercice	part à la Délibération
11	10	07

L'an deux mille vingt-cinq et le 10 avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Monsieur Daniel BOURDY, Madame Marie-Noëlle DANTAN, Monsieur Vincent REYNIER, Madame Régine RIGAL, Madame Eliane PARIS, Madame Audrey VIGUIE-BOU.

Absents excusés : Monsieur Jean-Pierre ALQUIER, Monsieur Jean-Marie BONNEVIALE, représenté par Mme Eliane PARIS, Madame Fabienne LANDES.

Date de la Convocation : 24/03/2025

Date d'affichage : 24/03/2025

Madame Régine RIGAL a été nommée secrétaire de séance.

REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC. ELECTRICITE_DE_2025_24
--

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Le Maire souligne que la redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité a augmenté de 0.98 % par rapport à 2024.

Aussi, pour les Communes dont la population est inférieure à 2000 habitants, le montant dû par ENEDIS (que la Commune reverse au SIEDA) est de 241 €.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré

DECIDE



de reverser au SIEDA la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport d'électricité, qui s'élève à 241€.

Vote : Pour : 08 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme.
Acte dématérialisé,
Le Maire
Jean-Louis BESSIERE



Acte rendu exécutoire par
- dépôt en Préfecture le: 14/04/2025
- publication en date du: 14/04/2025